



## rupture de contrat de travail par le cdp?

Par **manuela1979**, le **01/04/2011** à **10:10**

Bonjour,

actuellement mon frere est arrêté, il est tres affecté par toutes les tensions et les mauvaises conditions de travail au sein de son entreprise. son spy lui à vivement conseillé de partir de son travail car c la source de son mal etre et de sa souffrance moral;

peut il saisir le cdp ? que doit il faire? aurait il droit a des indemnités ? la procedure est elle longue?

aidez nous svp

merci

Par **P.M.**, le **01/04/2011** à **10:49**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si son mal être provient de ce qui peut être qualifié de [harcèlement moral](#)

Sinon, e plus simple serait peut-être d'essay de proposer à l'employeur une [rupture conventionnelle](#)